

## LA CAISSE DE PENSION FIDUCIAIRE DU CN (1935 à 1968)

Motion n° 89—**M. Skoberg**:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des états financiers déposés par le Canadien National à l'égard de la Caisse de pension fiduciaire pour les années 1935 à 1968.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)**: Monsieur l'Orateur, je présente cette motion au nom du député.

**M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports)**: Monsieur l'Orateur, le gouvernement est disposé à déposer les documents requis pour les années 1967, 1968 et 1969. Avant l'adoption de la loi sur les normes de prestations de pensions le 1<sup>er</sup> octobre 1967, il n'y avait aucune obligation de produire de tels documents. Sous réserve des conditions mentionnées, le gouvernement est disposé à déposer les documents précités.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)**: Monsieur l'Orateur, nous sommes d'accord.

**M. l'Orateur**: Sous réserve des conditions énoncées par le secrétaire parlementaire, la Chambre consent-elle à ce que l'avis de motion n° 89 soit censé avoir été adopté?

**Des voix**: D'accord.

(La motion est adoptée.)

## LES DROITS DE L'HOMME ET LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

Motion n° 101—**M. Rowland**:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux à partir du 25 juin 1968 a) au sujet de l'approbation de la déclaration dans le domaine des droits de l'homme, b) de la coordination dans le domaine des droits de l'homme et de la liberté de conscience.

[Français]

**M. André Ouellet (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures)**: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est du paragraphe a) de l'avis de motion, il n'y a aucune correspondance à ce sujet avec les gouvernements provinciaux.

Quant au paragraphe b), il n'est pas d'usage de produire la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, comme c'est le cas pour la correspondance actuelle dans le domaine des droits de l'homme et des libertés civiles. Je prie donc l'honorable député de retirer sa motion.

[Traduction]

**M. Doug Rowland (Selkirk)**: Cela ne me laisse pas grand choix, monsieur l'Orateur. Cependant, il me paraît répréhensible qu'il n'y ait pas eu de correspondance au moins à propos du sujet indiqué sous a).

**M. l'Orateur**: Annulé!

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE  
«UNITY» AU NIGERMotion n° 102—**M. Rowland**:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du document traitant de la participation du Canada à l'étude de rentabilité portant sur la route *Unity* au Niger.

[Français]

**M. André Ouellet (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures)**: Monsieur l'Orateur, l'étude d'experts-conseils concernant la Route de l'Unité est un document qui a été rédigé confidentiellement pour aider le gouvernement canadien dans ses négociations d'assistance au développement avec le gouvernement de la République du Niger. Ce serait détruire la confiance entre les gouvernements que de rendre cette étude publique.

Je prie donc l'honorable député de retirer sa motion.

[Traduction]

**M. Rowland**: D'accord.

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

**M. l'Orateur**: Les autres avis de motions sont-ils réservés?

**Des voix**: D'accord.

## QUESTIONS ORALES

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE

## L'INFLATION—LA POLITIQUE DES PRIX ET DES REVENUS

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition)**: Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances peut-il nous dire si le gouvernement entend se conformer à la recommandation de la Commission des prix et des revenus, laquelle propose de ne pas fixer de balises pour 1971. Si oui, le gouvernement a-t-il pris cette décision parce qu'il considère une telle politique comme impraticable ou encore superflue?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances)**: Monsieur l'Orateur, la presse a annoncé que la Commission des prix et des revenus en était arrivée hier à la conclusion qu'on ne pourrait pas amener les industriels à accepter de telles balises au cas où les travailleurs ne les accepteraient pas eux aussi. Dans ces conditions, la Commission des prix et de revenus a décidé de continuer à enquêter sur des augmentations déterminées des prix et des salaires, et de faire rapport au gouvernement, étant entendu que celui-ci soumettrait ensuite ces données au public ou ferait publiquement connaître son point de vue en la matière.

**L'hon. M. Stanfield**: Monsieur l'Orateur, maintenant que la Commission des prix et des revenus a adopté la position d'un groupe d'étude, puis-je demander au ministre des Finances si le gouvernement compte, par quelque autre moyen, établir une politique des revenus après consultation avec les gouvernements, le monde des affai-